



Bulletin Officiel

N° 6036 Mardi 04 Février 2020

www.cmf.tn

— 25^{ème} Année —

ISSN 0330-7174

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

2-4

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

SOCIETE CARTHAGE CEMENT

5-10

PROJET DE RESOLUTIONS AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES – STIP -

11-12

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

13-14

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

ANNEXE II

SITUATIONS TRIMESTRIELLES ARRETEES AU 31 DECEMBRE 2019

- SICAV CROISSANCE
- SICAV TRESOR
- UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

I - Documents à communiquer au CMF :

1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter, notamment, les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés ;
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- la liste des actionnaires ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

II - Documents à publier :

1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 276 nouveau du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et au Journal Officiel du Centre National du Registre des Entreprises, **dans le délai de vingt et un jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan ;
- l'état de résultat ;
- l'état de variation de l'actif net ;
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

- Suite -

2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard :**

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire ;
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications ;
- la liste des membres du conseil d'administration comprenant leurs principales activités professionnelles et, le cas échéant, leur mandat dans d'autres conseils d'administration

Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.

AVIS DES SOCIETES

AUGMENTATION DE CAPITAL

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019, prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.**

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Société CARTHAGE CEMENT

Société Anonyme au capital de 172.134.413 DT

divisé en 172.134.413 actions de nominal 1 DT entièrement libérées

Siège social : Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II, 1053 –Tunis–

1. DECISION A L'ORIGINE DE L'EMISSION :

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Carthage Cement, tenue le **11/10/2019**, prenant acte de l'obligation à la charge de la société de procéder à la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi, conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales et après avoir constaté la libération intégrale du capital actuel et après lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide de porter le capital de cent soixante-douze millions cent trente-quatre mille quatre cent treize dinars (172.134.413 DT) à trois cent quatre-vingt-quinze millions neuf cent dix-neuf mille cent quarante-six dinars (395.919.146 DT), selon les modalités suivantes :

- 223.774.733 DT par émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix d'un dinar deux cents millimes (1,200 dinars) chacune, soit un dinar (1 dinar) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 dinar) de prime d'émission. Ces actions seraient souscrites selon la parité de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**.
- La société Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscriptions et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscriptions susmentionnée.

Ces actions seront libérées, en totalité à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

Si les souscriptions n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital en numéraire :

1. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être totalement ou partiellement redistribuées entre les actionnaires ;
2. Les actions en numéraire non souscrites pourraient être offertes au public totalement ou partiellement ;
3. Le montant de l'augmentation de capital social, en numéraire, peut être limité au montant des souscriptions sous la condition que celui-ci atteigne les trois quarts de l'augmentation proposée.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, confère tous les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour utiliser les facultés précitées ou certaines d'entre elles seulement à l'effet de réaliser l'augmentation du capital, d'en fixer les modalités, d'en constater la réalisation et de procéder à la modification corrélative des statuts.

Les actions nouvelles porteront jouissance à partir du 1^{er} janvier 2019.

- Suite -

2- CARACTERISTIQUES DE L'EMISSION :

La société Carthage Cement procédera à une augmentation de capital de 223.774.733 DT par souscription en numéraire, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société et par émission de 223.774.733 actions nouvelles.

L'opération de compensation de ces créances certaines, revenant à BINA Corp et EI KARAMA Holding sera effectuée par l'émission de 56.754.356 actions nouvelles détaillée comme suit :

Créanciers	Montant de la créance arrêté au 30/09/2019	Nombre des actions pour souscription
Société BINA Corp	62.016.153	51.680.127
Société AL KARAMA Holding	6.089.075	5.074.229
Total	68.105.228	56.754.356

Ainsi, le montant de l'opération s'élève à 268.529.679,6 DT (dont 68.105.227,2 DT à libérer par compensation des créances revenant à BINA Corp (compte courant associé) et EI KARAMA Holding. Le montant à lever sur le marché financier s'élèvera à 200.424.452,4 DT.

En DT	Conversion de BINA Corp et EI KARAMA Holding	Souscription en numéraire	Total
Valeur nominale	56.754.356	167.020.377	223.774.733
Prime d'émission	11.350.871,2	33.404.075,4	44.754.946,6
Total	68.105.227,2	200.424.452,4	268.529.679,6

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

Carthage Cement procédera à l'acquisition et l'annulation de 3 droits de souscription et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits préférentiels de souscription susmentionnée.

2.1-Prix d'émission des actions nouvelles :

Les actions nouvelles à souscrire à numéraire seront émises à un prix d'émission de 1,200 DT l'action soit 1 DT de nominal majoré d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription, en espèces ou par compensation avec des créances certaines, liquides et exigibles détenues sur la société.

2.2-Droit préférentiel de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles sera réservée, à titre préférentiel, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse tant à titre irréductible qu'à titre réductible.

L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de **treize (13) actions nouvelles pour dix (10) actions anciennes**. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Carthage Cement ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qu'ils n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

2.3-Jouissance des actions nouvelles souscrites :

Les 223.774.733 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/01/2019.

- Suite -

2.4-Période de souscription :

La souscription aux 223.774.733 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de treize (13) actions nouvelles pour dix (10) anciennes et ce, **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 05/03/2020 au 09/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 13/03/2020 au 17/03/2020 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le montant de l'augmentation du capital social peut être limité au montant total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les $\frac{3}{4}$ de l'augmentation décidée (soit 167.831.050 DT, correspondant à 167.831.050 actions).

2.5-Etablissements domiciliaires :

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la Société Carthage Cement exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1,200 DT, représentant une valeur nominale de 1 DT majorée d'une prime d'émission de 0,200 DT.

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restantes disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions et ce, dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 05 031 000 098 087 073 086 ouvert auprès de la Banque de Tunisie Agence Les Berges du Lac conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

2.6-Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces :

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le 28/02/2020 à 16H à MAC SA, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté (IAM).

Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par MAC SA), via l'Espace Adhérent de Tunisie Clearing et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du 28/02/2020 sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire seront effectués via la compensation interbancaire de Tunisie Clearing à une date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Les demandes de souscription essentiellement exprimées dans le cadre de la souscription publique doivent obligatoirement préciser, en plus des informations contenues dans le bulletin de souscription, le numéro, l'heure et la date de dépôt de chaque demande.

2.7-Modalités et délais de livraison des titres :

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par l'intermédiaire en Bourse MAC SA en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

2.8-Mode de placement :

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 172.134.413 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires des droits de souscription en Bourse.

3-BUT DE L'EMISSION :

Cette augmentation entre dans le cadre de l'obligation à la charge de la société de procéder à une restructuration financière et la régularisation de la situation de ses capitaux propres dans les conditions et les délais qu'autorise la loi et ce, conformément aux dispositions de l'article 388 du Code des Sociétés Commerciales.

Il est à signaler que l'examen du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers arrêtés au 31/12/2017 a révélé que suite aux pertes cumulées, les fonds propres de la société Carthage Cement étaient inférieurs à la moitié de son capital social.

Il s'avère donc que la société n'a pas respecté les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

A l'effet de remédier à cette situation, la société a convoqué une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé de poursuivre l'activité de la société et a envisagé une augmentation du capital en numéraire par l'émission de 223.774.733 actions nouvelles au prix de un dinar deux cents millimes (1,200 DT) chacune, soit un dinar (1 DT) de valeur nominale et deux cents millimes (0,200 DT) de prime d'émission et ce, afin de régulariser la situation de ses fonds propres au 31 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

Toutefois, la réalisation de cette opération a été décalée, et donc la situation de la société n'a pas été régularisée à temps.

Par ailleurs, le rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de la société Carthage Cement arrêtés au 31/12/2018 tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 06 décembre 2019 mentionne que : « la société a convoqué une assemblée générale extraordinaire en date du 11 octobre 2019 qui a décidé la continuité d'exploitation de la société et ce, suite à l'enregistrement des fonds propres au 31 décembre 2017 au-dessous de la moitié du capital social. Toutefois, suite aux pertes enregistrées en 2018, les fonds propres de la société au 31 décembre 2018 sont devenus négatifs. Compte tenu de cette situation, il y'a lieu d'envisager la convocation d'une deuxième assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la continuité de la société et sur la régularisation de la situation conformément à l'article 388 du code des sociétés commerciales. »

Partant de ce fait, la société Carthage Cement s'engage à convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire le jour de la tenue de son Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les états financiers relatifs à l'exercice 2019 et ce, en vue de décider d'une augmentation de capital en numéraire, si la situation financière de la société l'exigerait et si les dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales ne seraient pas

- Suite -

4-RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES :

4.1-Droits attachés aux valeurs mobilières offertes :

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés, dans les cinq ans de leur exigibilité, seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions sans limitations, sauf exceptions légales.

4.2-Régime de négociabilité :

Les actions sont librement négociables en Bourse.

4.3-Régime fiscal applicable : Droit commun

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er Janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non-résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et ce, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10.000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères.

Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non-résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

4.4-Marché des titres :

Les actions de la société Carthage Cement sont négociables sur la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur des marchés étrangers.

4.5-Cotation en Bourse des actions anciennes :

Les 172.134.413 actions anciennes composant le capital actuel de la société Carthage Cement inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **17/01/2020**, droits de souscription détachés.

4.6-Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire :

Les 223.774.733 actions nouvelles à souscrire en numéraire et totalement libérées seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, sur la même ligne que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées.

- Suite -

4.7-Cotation en Bourse des droits de souscription :

Les négociations en Bourse des droits de souscription auront lieu **du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus**¹.

Il est à préciser qu'aucune séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

4.8-Tribunaux compétents en cas de litiges :

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du Tribunal de Tunis I.

4.9-Prise en charge par Tunisie Clearing :

Les droits de souscription seront pris en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400062» durant la période de souscription préférentielle soit du 17/01/2020 au 28/02/2020 inclus.

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par Tunisie Clearing sous le code ISIN «TN0007400070» à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, Tunisie Clearing assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par MAC SA Intermédiaire en Bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'un prospectus visé par le CMF sous le N° 19-1033 en date du 31/12/2019 et des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2020.

Le prospectus suvisé est mis à la disposition du public, sans frais, au siège social de la société Carthage Cement (Bloc A de l'immeuble situé en face de l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique, LOT HSC 1-4-3, Les Jardins du lac, Les Berges du Lac II), de MAC SA intermédiaire en Bourse (Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac), sur le site internet du CMF : www.cmf.tn et sur le site de MAC SA : www.macsa.com.tn

Les indicateurs d'activité relatifs au quatrième trimestre 2019 seront publiés au Bulletin officiel du CMF et sur son site internet au plus tard le 20/01/2020.

¹ Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de Bourse du **28/02/2020** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

AVIS DES SOCIETES

PROJET DES RESOLUTIONS AGE

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Siège social : Centre Urbain Nord – Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de son assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en date du 06 février 2020.

Première résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration décide la continuité de l'activité de l'entreprise.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire, approuve la décision du conseil d'administration portant amendement des statuts à l'effet de porter plus de précisions sur les prérogatives du vice-président en lui permettant de substituer, en cas d'empêchement, le président du conseil pour la signature des convocations et la présidences des séances du conseil.

Les articles objet de ces amendements s'énoncent désormais comme suit :

« **Article 21** : Bureau du conseil

1/ Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président qui peut être élu pour la durée de son mandat d'administrateur ou pour une durée moindre. Le conseil peut à tout moment lui retirer ses fonctions de président. Le président doit être une personne physique.

2/ Le conseil peut aussi nommer parmi ses membres s'il le juge utile un ou plusieurs Vice-présidents dont il détermine la durée des fonctions qui ne peut être supérieure à celle de leur mandat d'administrateur.

3/ le Président et, le cas échéant, les vice-présidents peuvent toujours être réélus.

4/ En cas d'absence de Président, le vice-président s'il en a été désigné un, assure la présidence de la séance. Sinon, le conseil désigne un président de la séance.

5/ Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, et qui peut être prise en dehors du Conseil.

- Suite -

Article 22 : Réunion du conseil

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président, la moitié de ses membres ou du vice-président, s'il en a été désigné un, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, soit au siège social, soit en tout autre local ou localité indiqués dans les lettre de convocation.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts comme suit :

« **Article 21 : Bureau du conseil**

1/ Le conseil d'administration nomme parmi ses membres un président qui peut être élu pour la durée de son mandat d'administrateur ou pour une durée moindre. Le conseil peut à tout moment lui retirer ses fonctions de président. Le président doit être une personne physique.

2/ Le conseil peut aussi nommer parmi ses membres s'il le juge utile un ou plusieurs Vice-présidents dont il détermine la durée des fonctions qui ne peut être supérieure à celle de leur mandat d'administrateur.

3/ le Président et, le cas échéant, les vice-présidents peuvent toujours être réélus.

4/ En cas d'absence de Président, le vice-président s'il en a été désigné un, assure la présidence de la séance. Sinon, le conseil désigne un président de la séance.

5/ Le Conseil désigne aussi la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, et qui peut être prise en dehors du Conseil.

Article 22 : Réunion du conseil

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation de son Président, la moitié de ses membres ou du vice-président, s'il en a été désigné un, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, et au moins quatre fois par an, soit au siège social, soit en tout autre local ou localité indiqués dans les lettre de convocation.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire donne au représentant légal, tout pouvoir à l'effet d'accomplir les formalités légales de publicité.

Cette résolution soumise au vote est adoptée à des actionnaires présents ou représentés.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL			
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	188,603	189,594	189,618		
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	128,808	129,486	129,511		
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	108,693	109,175	109,189		
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	114,417	115,165	115,187		
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	112,884	113,435	113,452		
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	108,832	109,580	109,602		
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	109,309	109,849	109,867		
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	45,027	45,173	45,178		
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	31,415	31,504	31,512		
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	105,929	106,531	106,553		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	16,707	16,787	16,791		
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	121,384	121,817	121,830		
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,159	1,160	1,161		
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	111,984	112,565	112,579		
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	11,040	11,093	11,095		
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	156,564	157,635	157,668		
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	11,084	11,133	11,134		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
18	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,742	1,750	1,752		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
19	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	60,901	61,125	61,131		
20	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	129,454	129,507	129,542		
21	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	112,135	111,425	111,342		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
22	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	136,744	135,600	135,680		
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	510,165	508,246	508,458		
24	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	128,967	129,357	128,607		
25	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,741	136,300	135,719		
26	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,499	130,277	129,972		
27	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	112,462	112,283	111,738		
28	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,116	106,888	106,899		
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	179,510	177,694	177,756		
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	96,478	95,706	95,868		
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	118,731	118,407	118,352		
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	169,247	166,172	166,027		
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	144,657	143,221	143,261		
34	FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	103,478	102,411	102,261		
35	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,654	22,229	22,190		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
36	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2087,476	2090,908	2098,414		
37	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	129,316	127,693	127,981		
38	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	165,770	164,511	164,493		
39	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	201,273	201,379	203,194		
40	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	17,721	17,568	17,557		
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,784	2,784	2,807		
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,466	2,468	2,486		
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,837	75,633	75,752		
44	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,164	1,155	1,171		
45	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,226	1,231	1,232		
46	FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,166	1,174	1,181		
47	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,137	1,140	1,148		
48	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	118,999	118,256	119,687		
49	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	131,708	131,815	131,794		
50	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1133,301	1115,190	1130,788		
51	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,951	11,921	11,967		
52	FCP BIAT-CEA PNT TUNIS AIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,127	10,043	10,089		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>								
53	UBCFUNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	93,956	91,626	91,670		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2019	VL antérieure	Dernière VL	
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
54	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	21/05/19	5,200	109,695	110,210	110,233
55	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	30/05/19	4,302	102,952	103,278	103,288
56	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	23/05/19	5,018	106,235	106,767	106,783
57	ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	20/05/19	4,854	104,788	105,346	105,365
58	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	11/04/19	5,505	106,654	107,305	107,325
59	SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/19	4,502	108,650	109,277	109,295
60	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	30/04/19	5,365	106,238	106,773	106,790
61	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	25/04/19	4,163	103,341	103,855	103,876
62	MILLENUM OBLIGATAIRES SICAV	CGF	12/11/01	24/05/19	3,620	103,510	103,819	103,833
63	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	29/04/19	4,979	107,338	108,034	108,055
64	INTERNATIONALE OBLIGATAIRES SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/04/19	5,496	109,277	109,935	109,960
65	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/19	4,274	105,949	106,356	106,370
66	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/19	3,543	104,849	105,228	105,240
67	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	29/03/19	4,574	104,910	105,431	105,446
68	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/19	4,425	105,102	105,514	105,532
69	SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	27/05/19	5,520	104,538	105,129	105,156
70	MAXULA INVESTITSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/19	3,847	106,500	106,915	106,928
71	SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	27/05/19	5,274	104,751	105,315	105,332
72	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/19	4,859	104,017	104,485	104,498
73	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	31/05/19	3,952	106,872	107,282	107,294
74	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/19	4,014	103,322	103,714	103,725

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	22/05/19	3,763	105,166	105,830	105,836
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	5,028	105,649	106,259	106,279
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	4,461	106,572	107,110	107,129
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	110,621	111,418	111,704
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	21/05/19	0,819	62,748	60,823	60,669
80	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	30/04/19	1,420	96,337	95,502	95,508
81	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	29/04/19	0,612	18,466	18,680	18,700
82	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	29/03/19	9,117	302,994	300,621	300,930
83	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/19	33,007	2323,978	2271,648	2271,943
84	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/19	2,973	74,850	75,382	75,433
85	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	16/05/19	2,618	57,242	57,373	57,363
86	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/19	0,737	113,302	111,359	111,263
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
87	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	28/05/19	0,255	11,494	11,422	11,396
88	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	28/05/19	0,353	13,700	13,078	13,056
89	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	20/05/19	0,297	16,225	15,834	15,835
90	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	20/05/19	0,153	13,957	13,764	13,765
91	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	30/05/19	4,830	154,051	151,815	151,884
92	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/19	0,070	9,038	8,930	8,922
93	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/05/19	4,764	116,092	113,432	114,150
94	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	24/04/19	0,428	89,378	87,553	87,581
95	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	93,397	90,738	90,915
96	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/19	3,717	98,086	98,628	99,152
97	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	16/04/19	0,722	98,741	96,472	96,334
98	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	29/05/19	1,178	92,975	92,680	93,036
99	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	9,984	9,868	9,855
100	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	15/04/19	1,356	96,139	94,370	94,377
101	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	29/04/19	2,731	153,406	151,549	151,480
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
102	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	31/05/19	0,963	105,212	104,952	106,220
103	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	24/05/19	2,626	114,873	114,630	114,485
104	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,725	119,360	120,600
105	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,084	191,573	190,638	190,801
106	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	5,473	179,797	180,030	180,414
107	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	20/05/19	6,417	161,038	161,575	162,137
108	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	23,160	22,918	22,849
109	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	144,945	145,980	146,111
110	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	15/05/19	1,737	138,623	137,138	140,782
111	TUNISIAN EQUITY FUND *	UGFS-NA	30/11/09	28/05/19	80,346	En liquidation	En liquidation	En liquidation
112	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	16/05/19	13,765	1037,520	1029,469	1029,947
113	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	31/05/19	101,823	5860,990	5746,223	5711,376
114	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	31/05/19	110,305	5281,119	5266,978	5311,409
115	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	29/05/19	1,883	90,737	90,954	91,496
116	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5065,783	4995,360	4958,490
117	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	9,947	9,963	10,084
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/19	3,829	120,893	120,277	120,436
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
119	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	29/04/19	205,927	11 311,257	11202,365	11266,994

* FCP en Liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord
 4^{ème} Tranche - Lot B6 Tunis 1003
 Tél : (216) 71 947 062
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés
 www.cmf.tn
 email : cmf@cmf.tn
 Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par la modification de la dénomination sociale de la société Modern Leasing en BH Leasing, la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. BH ASSUANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
10. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
11.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
12.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
13. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
14. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
15. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
16.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
17.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
18. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
19. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
20. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
21. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
22.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
23.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
24.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
25. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
26.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
27. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
28. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
29.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs - Zone Industrielle la Charguia 2 - 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
38. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
39. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
40. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téboulba-	73 604 149
41. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
42. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
43. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
44. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
45. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
46. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
47. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
48. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
49. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
50. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
51. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
52. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
53. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
54. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
55. Société Tunisienne d'Equiptement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
56. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
57. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
58. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
59.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
60. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
61. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
62. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
63. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
64. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
65. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
66. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
67. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
68. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

I-2 Marché Alternatif

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17 . Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19 . Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
20.Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
28. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
29. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
30. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
31. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
32. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
33. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
34. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia –1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Campany »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri –Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila –Sfax El Jadida-	74 401 510
58. Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalie A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
95.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000

96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Siences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 ^{er} étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
11	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
17	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
20	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
21	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
22	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis
23	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V - 1002 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

24	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
25	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
49	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
50	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
52	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

53	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
55	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
56	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
57	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
58	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
59	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
60	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
61	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
63	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
64	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
65	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
67	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
68	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
69	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
73	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
80	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

DERNIERE MISE A JOUR : 21/01/2020

81	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
83	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
85	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
86	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
87	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
88	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
89	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
90	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
91	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
92	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
93	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
94	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
95	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
96	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
97	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
98	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
99	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
100	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
101	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
102	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
103	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
104	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
105	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
106	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
107	TUNISIAN EQUITY FUND (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
108	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

109	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
110	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
111	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GERE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
112	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
115	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
116	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
117	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
118	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
119	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORCAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
7	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
8	Capital'Act Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
9	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-El Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
44	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
45	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	21, Rue de l'Artisanat – Zone Industrielle Charguia II - Tunisie
46	STARTUP FUND	Ajyal	J5 jardins du lac
47	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
48	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelle ville, 1002 - Tunis

* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

SICAV CROISSANCE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « SICAV–CROISSANCE » pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 14.703.529, un actif net de D : 14.685.784 et un bénéfice de la période de D : 221.502.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV–CROISSANCE » comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité.

L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « SICAV –CROISSANCE » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 31 Décembre 2019, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphe post conclusion

Les emplois en titres émis par la Banque de Tunisie représentent à la clôture de la période 16.93% de l'actif net de la société se situent ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Tunis, le 29 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

DELTA CONSULT

Said MALLEK

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2019

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2019	31/12/2018
Portefeuille-titres	4	10 595 216,153	9 800 082,855
Actions et droits rattachés		9 719 190,119	8 794 747,664
Obligations et valeurs assimilées		217 716,000	233 217,000
Titres OPCVM		658 310,034	772 118,191
Placements monétaires et disponibilités		3 608 311,553	5 827 842,113
Placements monétaires	5	3 607 647,046	5 827 367,331
Disponibilités		664,507	474,782
Créances d'exploitation	6	500 001,070	0,670
TOTAL ACTIF		14 703 528,776	15 627 925,638
PASSIF			
Autres créditeurs divers	7	17 744,983	18 101,244
TOTAL PASSIF		17 744,983	18 101,244
ACTIF NET			
Capital	8	14 150 127,467	15 153 638,175
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		9,396	28,933
Sommes distribuables de l'exercice		535 646,930	456 157,286
ACTIF NET		14 685 783,793	15 609 824,394
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		14 703 528,776	15 627 925,638

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
Revenus du portefeuille-titres	9	4 140,000	416 786,494	4 176,110	358 452,256
Dividendes		-	399 714,494	-	342 888,146
Revenus des obligations et valeurs assimilées		4 140,000	17 072,000	4 176,110	15 564,110
Revenus des placements monétaires	10	60 598,350	265 704,796	79 703,108	253 374,812
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		64 738,350	682 491,290	83 879,218	611 827,068
Charges de gestion des placements	11	-25 538,777	-102 570,631	-27 635,088	-113 632,054
REVENU NET DES PLACEMENTS		39 199,573	579 920,659	56 244,130	498 195,014
Autres charges	12	-8 377,923	-34 616,840	-8 921,748	-36 531,537
RESULTAT D'EXPLOITATION		30 821,650	545 303,819	47 322,382	461 663,477
Régularisation du résultat d'exploitation		-	-9 656,889	-12,733	-5 506,191
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		30 821,650	535 646,930	47 309,649	456 157,286
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-	9 656,889	12,733	5 506,191
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		189 910,150	-528 965,233	-881 909,293	-85 632,673
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres		856,709	-1 257,298	730,759	740 184,426
Frais de négociation de titres		-86,394	-7 097,038	-0,653	-4 388,520
RESULTAT DE LA PERIODE		221 502,115	7 984,250	-833 856,805	1 111 826,710

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2019	Période du 01/01 au 31/12/2019	Période du 01/10 au 31/12/2018	Période du 01/01 au 31/12/2018
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	221 502,115	7 984,250	-833 856,805	1 111 826,710
Résultat d'exploitation	30 821,650	545 303,819	47 322,382	461 663,477
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	189 910,150	-528 965,233	-881 909,293	-85 632,673
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	856,709	-1 257,298	730,759	740 184,426
Frais de négociation de titres	-86,394	-7 097,038	-0,653	-4 388,520
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	-443 724,390	-	-361 105,040
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-	-488 300,461	-687,478	101 410,235
Souscriptions				
- Capital	-	2 789 606,616	3 924 308,972	4 500 924,450
- Régularisation des sommes non distribuables	-	-137 256,742	156 293,049	205 915,815
- Régularisation des sommes distribuables	-	66 824,880	120 702,320	125 890,525
Rachats				
- Capital	-	-3 260 850,552	-3 924 888,931	-4 376 430,795
- Régularisation des sommes non distribuables	-	142 309,539	-156 387,835	-222 566,325
- Régularisation des sommes distribuables	-	-88 934,202	-120 715,053	-132 323,435
VARIATION DE L'ACTIF NET	221 502,115	-924 040,601	-834 544,283	852 131,905
ACTIF NET				
En début de période	14 464 281,678	15 609 824,394	16 444 368,677	14 757 692,489
En fin de période	14 685 783,793	14 685 783,793	15 609 824,394	15 609 824,394
NOMBRE D'ACTIONS				
En début de période	48 480	50 036	50 038	49 607
En fin de période	48 480	48 480	50 036	50 036
VALEUR LIQUIDATIVE	302,925	302,925	311,972	311,972
TAUX DE RENDEMENT	1,53%	0,02%	-5,07%	7,32%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 31 DECEMBRE 2019

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV CROISSANCE est une société d'investissement à capital variable mixte de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 5 Juin 2000 à l'initiative de la Banque de Tunisie « BT » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 29 Septembre 1994.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, SICAV CROISSANCE bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie « SBT », le dépositaire étant la Banque de Tunisie.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 Décembre 2019, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31 Décembre 2019.

3.3- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « SICAV CROISSANCE » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 10.595.216,153 et se détaille ainsi :

désignation du titre	Nombre du titre	coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif Net
Actions & droits rattachés		5 459 714,756	9 719 190,119	66,18%
Actions		5 459 708,998	9 719 178,419	66,18%
Actions BIAT	10 009	254 317,230	1 148 933,110	7,82%
Actions Placements de Tunisie	24 731	504 339,527	1 149 991,500	7,83%
Actions UIB	55 200	596 380,800	1 258 008,000	8,57%
Actions Monoprix	57 600	355 380,145	459 878,400	3,13%
Actions BH	26 600	195 256,089	317 364,600	2,16%
Actions BT	192 078	1 452 102,341	1 486 701,016	10,12%
Actions ATTIJARI BANK	31 801	285 117,111	1 049 369,399	7,15%
Actions Amen Bank	24 376	197 443,947	711 535,440	4,85%
Actions AIR Liquide	4 885	458 068,436	341 950,000	2,33%
Actions BTE	1 555	29 671,220	14 352,650	0,10%
Actions CIL	19 484	72 597,891	291 285,800	1,98%
Actions SPDIT SICAF	6 678	37 791,980	56 115,234	0,38%
Actions ATB	3 752	27 710,250	15 015,504	0,10%
Actions UBCI	997	39 071,271	29 910,000	0,20%
Actions Ennakl automobiles	8 258	88 360,600	98 377,554	0,67%
Actions Carthage Cement	100 000	307 740,820	119 600,000	0,81%
Actions One Tech	3 715	24 147,500	51 523,335	0,35%
Actions S.F.B.T	53 903	401 436,430	1 027 337,277	7,00%
Actions ARTES	18 900	132 775,410	91 929,600	0,63%
Droits		5,758	11,700	0,00%
Actions BT CP 138	4	2,768	3,600	0,00%
Actions BT CP 141	7	2,990	6,300	0,00%
Actions BT CP 132	2	-	1,800	0,00%
Actions SICAV		642 006,790	658 310,034	4,48%
SICAV RENDEMENT	6 275	642 006,790	658 310,034	4,48%
Obligations des sociétés		208 000,000	217 716,000	1,48%
ATB 2007/1 TMM+2%	4 000	208 000,000	217 716,000	1,48%
TOTAL GENERAL		6 309 721,546	10 595 216,153	72,15%
Pourcentage par rapport au total des actifs				72,06%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2019 à D : 3.607.647,046 se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	Durée	Tenu chez la BT sous le n°	% actif net
COMPTES A TERME	2 588 000,000	2 608 289,720			17,76%
Compte à terme au 01/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	28 000,000	28 409,832	92	N° 001781	0,19%
Compte à terme au 01/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	783 000,000	794 431,714	92	N° 001722	5,41%
Compte à terme au 03/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	126 000,000	127 799,156	92	N° 082142	0,87%
Compte à terme au 03/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	219 000,000	222 127,104	92	N° 082101	1,51%
Compte à terme au 03/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	62 000,000	62 885,299	92	N° 081877	0,43%
Compte à terme au 04/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	33 000,000	33 465,913	92	N° 081967	0,23%
Compte à terme au 05/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	57 000,000	57 795,614	92	N° 081805	0,39%
Compte à terme au 05/01/2020 (3 mois au taux de 7,32%)	60 000,000	60 837,488	92	N° 081808	0,41%
Compte à terme au 15/03/2020 (3 mois au taux de 7,30%)	24 000,000	24 061,440	91	N° 081787	0,16%
Compte à terme au 15/03/2020 (3 mois au taux de 7,30%)	15 000,000	15 038,400	91	N° 081965	0,10%
Compte à terme au 28/03/2020 (3 mois au taux de 7,30%)	61 000,000	61 029,280	91	N° 081944	0,42%
Compte à terme au 28/03/2020 (3 mois au taux de 7,30%)	313 000,000	313 150,240	91	N° 001645	2,13%
Compte à terme au 29/03/2020 (3 mois au taux de 7,30%)	98 000,000	98 031,360	91	N° 001833	0,67%
Compte à terme au 29/03/2020 (3 mois au taux de 7,30%)	709 000,000	709 226,880	91	N° 001533	4,83%
CERTIFICATS DE DEPOTS	998 381,060	999 357,326			6,80%
Certificat de dépôt au 01/01/2020 (10 jours au taux de 7,30%)	499 190,530	499 923,724	10	Banque de Tunisie	3,40%
Certificat de dépôt au 07/01/2020 (10 jours au taux de 7,30%)	499 190,530	499 433,602	10	Banque de Tunisie	3,40%
TOTAL	3 586 381,060	3 607 647,046			24,57%
Pourcentage par rapport au total des actifs		24,54%			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de D : 500.001,070 contre D : 0,670 à la même date de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Certificat de dépôt échus à encaisser	500 000	-
Dividendes à encaisser	1,070	0,670
TOTAL	<u>500 001,070</u>	<u>0,670</u>

Note 7 : Autres créditeurs divers

Ce poste totalise au 31 décembre 2019 un montant de D : 17.744,983 contre D : 18.101,244 à la même date de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2019</u>	<u>31/12/2018</u>
Redevance CMF	1 233,488	1 322,273
Etat, retenue à la source	3 830,816	4 145,263
Commissaire aux comptes	12 280,679	12 233,708
Rémunération PDG	400,000	400,000
TOTAL	<u>17 744,983</u>	<u>18 101,244</u>

Note 8 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier Janvier au 31 décembre 2019 se détaillent ainsi:

Capital au 31-12-2018

Montant	15 153 638,175
Nombre de titres	50 036
Nombre d'actionnaires	16

Souscriptions réalisées

Montant	2 789 606,616
Nombre de titres émis	9 211
Nombre d'actionnaires nouveaux	-

Rachats effectués

Montant	(3 260 850,552)
Nombre de titres rachetés	(10 767)
Nombre d'actionnaires sortants	(6)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	(528 965,233)
Plus (ou moins) valeurs réalisés sur cessions de titres	(1 257,298)
Frais de négociation de titres	(7 097,038)
Régularisation des sommes non distribuables	5 052,797

Capital au 31-12-2019

Montant	14 150 127,467
Nombre de titres	48 480
Nombre d'actionnaires	10

Note 9 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 4 140,000 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019, contre D : 4 176,110 pour la période allant du 01/10 au 31/12/2018, et se détaillent comme suit :

	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
<u>Dividendes</u>				
- des actions	-	361 128,230	-	315 545,180
-des titres OPCVM	-	38 586,264	-	27 342,966
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>				
- intérêts	4 140,000	17 072,000	4 176,110	15 564,110
TOTAL	4 140,000	416 786,494	4 176,110	358 452,256

Note 10 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10 au 31/12/2019 à D : 60 598,350 contre D : 79 703,108 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaille ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Intérêts sur compte à terme	38 222,728	155 067,738	38 035,892	122 673,990
Intérêts sur certificats de dépôt	22 375,622	110 637,058	41 667,216	130 700,822
TOTAL	60 598,350	265 704,796	79 703,108	253 374,812

Note 11 : Charges de gestion des placements

Les charges de gestion des placements s'élèvent pour la période allant du 01/10/2019 au 31/12/2019 à D : 25.538,777 contre D : 27.635,088 pour la même période de l'exercice 2018, et se détaillent ainsi :

	du 01/10 au 31/12/2019	du 01/01 au 31/12/2019	du 01/10 au 31/12/2018	du 01/01 au 31/12/2018
Commission de gestion	21 890,376	87 917,675	23 687,216	97 398,906
Rémunération du dépositaire	3 648,401	14 652,956	3 947,872	16 233,148
TOTAL	25 538,777	102 570,631	27 635,088	113 632,054

Note 12 : Autres charges

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2019 au 31/12/2019 à D : 8.377,923 contre D : 8.921,748 pour la même période de l'exercice 2018 et se détaille ainsi :

	du 01/07 au 30/09/2019	du 01/01 au 30/09/2019	du 01/07 au 30/09/2018	du 01/01 au 30/09/2018
Redevance CMF	3 648,401	14 652,956	3 947,872	16 233,148
Honoraires commissaire aux comptes	3 367,200	13 443,132	3 570,888	14 167,110
Rémunération du PDG	1 200,000	4 800,000	1 200,000	4 800,000
TCL	162,319	1 719,146	202,988	1 331,279
Autres	0,003	1,606	-	-
TOTAL	8 377,923	34 616,840	8 921,748	36 531,537

Note 13 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la SICAV CROISSANCE est confiée à la Société de Bourse de Tunisie " SBT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,6% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La Banque de Tunisie "BT", assure les fonctions de dépositaire des titres et de fonds, moyennant une rémunération de 0,1% TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien.

SICAV TRESOR

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR pour la période allant du 1er Octobre au 31 Décembre 2019, tels qu'annexés au présent rapport.

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la Société SICAV TRESOR, comprenant le bilan au 31 Décembre 2019, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période de trois mois se terminant à cette date, ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers trimestriels.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Opinion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels de la société SICAV TRESOR arrêtés au 31 Décembre 2019, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur le point suivant :

- La note 3.2 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société SICAV TRESOR pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en titres émis ou garantie par la « Banque Internationale Arabe de Tunisie » représentent 13,42% de l'actif total au 31 Décembre 2019, dépassant ainsi le seuil de 10% autorisé par l'article 29 du code des organismes des placements collectif tel que promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001.

Tunis, le 27 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :
LA GENERALE D'AUDIT ET CONSEIL – G.A.C
Chiheb GHANMI

BILANS COMPARES		NOTE	31/12/2019	31/12/2018
ACTIF				
AC1	PORTEFEUILLE TITRES	AC1	102 689 536,297	169 740 921,810
AC1-A	OBLIGATIONS DE SOCIETES		27 418 930,174	37 771 896,491
AC1-B	EMPRUNTS D'ETAT		67 695 612,135	127 290 055,819
AC1-C	AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		7 574 993,988	4 678 969,500
AC2	PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	49 852 084,396	29 733 350,280
AC2-A	PLACEMENTS MONETAIRES		49 454 906,613	29 442 946,803
AC2-B	DISPONIBILITES		397 177,783	290 403,477
AC3	CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	47 058,411	6 638,674
TOTAL ACTIF			152 588 679,104	199 480 910,764
PASSIF				
PA1	OPERATEURS CREDITEURS	PA1	68 127,257	88 824,439
PA2	AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	70 315,045	81 846,010
TOTAL PASSIF			138 442,302	170 670,449
ACTIF NET			152 450 236,802	199 310 240,315
CP1	CAPITAL	CP1	145 026 489,657	191 204 234,487
CP2	SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	7 423 747,145	8 106 005,828
CP2-A	SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANT.		1 359,200	661,114
CP2-B	RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		9 023 965,558	10 619 818,640
CP2-C	REGUL. RESULTAT DISTRIBUABLE DE LA PERIODE		-1 601 577,613	-2 514 473,926
ACTIF NET			152 450 236,802	199 310 240,315
TOTAL ACTIF NET ET PASSIF			152 588 679,104	199 480 910,764

ETATS DE RESULTAT COMPARES		Note	Période du 01/10/2019 au 31/12/2019	Période du 01/01/2019 au 31/12/2019	Période du 01/10/2018 au 31/12/2018	Période du 01/01/2018 au 31/12/2018
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	1 291 554,199	6 302 638,568	2 024 808,396	8 474 389,396
PR1-A	REVENUS DES OBLIGATIONS DE SOCIETES		453 942,240	2 017 748,980	582 772,160	2 329 865,120
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNTS D'ETAT		837 611,959	4 007 401,806	1 442 036,236	5 947 920,976
PR1-C	REVENUS DES AUTRES VALEURS (Titres OPCVM)		0,000	277 487,782	0,000	196 603,300
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	994 161,038	3 883 706,829	678 187,297	3 777 349,386
PR2-A	REVENUS DES BONS DU TRESOR A COURT TERME		74 094,626	212 769,529	8 252,426	55 336,997
PR2-B	REVENUS DES CERTIFICATS DE DEPOT		466 285,808	2 358 084,588	669 934,871	3 722 012,389
PR2-C	REVENUS DES AUTRES PLACEMENTS (DEPOT A TERME)		453 780,604	1 312 852,712	0,000	0,000
REVENUS DES PLACEMENTS			2 285 715,237	10 186 345,397	2 702 995,693	12 251 738,782
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	-206 078,943	-916 442,931	-279 243,891	-1 299 588,597
REVENU NET DES PLACEMENTS			2 079 636,294	9 269 902,466	2 423 751,802	10 952 150,185
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	-56 065,629	-245 936,908	-73 489,184	-332 331,545
RESULTAT D'EXPLOITATION			2 023 570,665	9 023 965,558	2 350 262,618	10 619 818,640
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		-816 260,681	-1 601 577,613	-1 194 578,941	-2 514 473,926
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE			1 207 309,984	7 422 387,945	1 155 683,677	8 105 344,714
PR4-A	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (ANNULATION)		816 260,681	1 601 577,613	1 194 578,941	2 514 473,926
PR4-B	VARIATION DES +/- VALUES POTENTIELLES SUR TITRES		87 956,984	2 882 024,459	-273 835,995	-517 344,064
PR4-C	+/- VALUES REALISEES./CESSION DE TITRES		8 998,783	-2 707 489,453	251 742,337	254 756,953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000	0,000	-2 668,131
RESULTAT NET DE LA PERIODE			2 120 526,432	9 198 500,564	2 328 168,960	10 354 563,398

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DE LA PERIODE DU 01-01-2019 AU 31-12-2019**

DESIGNATION		Période du	Période du	Période du	Période du
		01/10/2019	01/01/2019	01/10/2018	01/01/2018
		au	au	au	au
		31/12/2019	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2018
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	2 120 526,432	9 198 500,564	2 328 168,960	10 354 563,398
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	2 023 570,665	9 023 965,558	2 350 262,618	10 619 818,640
AN1-B	VARIATION DES +/-VAL POT.SUR TITRES	87 956,984	2 882 024,459	-273 835,995	-517 344,064
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DES TITRES	8 998,783	-2 707 489,453	251 742,337	254 756,953
PR4-D	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES	0,000	0,000	0,000	-2 668,131
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	0,000	-7 805 962,203	0,000	-9 802 158,080
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-18 247 272,547	-48 252 541,874	-31 298 302,772	-95 456 480,372
	SOUSCRIPTIONS	73 738 832,514	288 607 547,237	94 508 707,652	316 899 675,068
AN3-A	CAPITAL (SOUSCRIPTIONS)	71 835 000,000	283 443 000,000	92 742 000,000	311 856 200,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(S)	-1 237 903,262	-5 070 544,911	-1 648 016,543	-5 436 262,019
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(S)	661,930	3 327 333,568	314,814	4 068 950,687
AN3-D	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX S)	3 141 073,846	6 907 758,580	3 414 409,381	6 410 786,400
	RACHATS	-91 986 105,061	-336 860 089,111	-125 807 010,424	-412 356 155,440
AN3-F	CAPITAL (RACHATS)	-89 566 500,000	-330 616 700,000	-123 391 000,000	-406 092 700,000
AN3-G	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.(R)	1 538 554,821	5 891 965,075	2 193 397,036	7 098 511,114
AN3-H	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX.CLOS.(R)	-825,355	-3 626 017,993	-419,138	-4 436 706,228
AN3-I	REGULARISATION DES SOMMES DIST DE L'EX (R)	-3 957 334,527	-8 509 336,193	-4 608 988,322	-8 925 260,326
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-16 126 746,115	-46 860 003,513	-28 970 133,812	-94 904 075,054
AN4	ACTIF NET				
AN4-A	DEBUT DE PERIODE	168 576 982,917	199 310 240,315	228 280 374,127	294 214 315,369
AN4-B	FIN DE PERIODE	152 450 236,802	152 450 236,802	199 310 240,315	199 310 240,315
AN5	NOMBRE D' ACTIONS				
AN5-A	DEBUT DE PERIODE	1 652 302	1 946 724	2 253 214	2 889 089
AN5-B	FIN DE PERIODE	1 474 987	1 474 987	1 946 724	1 946 724
	VALEUR LIQUIDATIVE				
A-	DEBUT DE PERIODE	102,025	102,382	101,313	101,836
B-	FIN DE PERIODE	103,357	103,357	102,382	102,382
AN6	TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	5,18%	5,02%	4,19%	3,99%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

PERIODE DU 01.01.2019 AU 31.12.2019

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES :

La SICAV TRESOR est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type distribution régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances en date du 29 octobre 1996.

La SICAV TRESOR a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV TRESOR bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BIAT Asset Management (BAM), société de gestion d'OPCVM, assure la gestion de la SICAV TRESOR ; la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) est le dépositaire de ses actifs.

2. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS :

Les états financiers arrêtés au 31.12.2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

3. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des différents éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3-2 Evaluation, en date d'arrêté, du portefeuille des obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31/12/2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société SICAV TRESOR figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société SICAV TRESOR ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « JUILLET 2032 ».

3-3 Evaluation des autres placements :

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives au 31/12/2019, la différence par rapport au prix d'achat constitue selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3-4 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

4. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 Note sur le portefeuille titres:

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
AC1-A. Obligations de sociétés		26,538,710.654	27,418,930.174	17.99
AMEN BANK 2009 A	30,000	999,000.000	1,010,064.000	0.66
AMEN BANK 2009 B	30,000	999,000.000	1,016,352.000	0.67
AMEN BANK 2010 SUB	50,000	1,998,500.000	2,044,380.000	1.34
AMEN BANK 2011/1 SUB	30,000	600,000.000	607,752.000	0.40
AMEN BANK2008	10,000	450,000.000	465,488.000	0.31
ATB 2007/1(20 ANS)	20,000	800,000.000	836,480.000	0.55
ATB 2007/1(25 ANS)	31,000	1,611,636.000	1,687,077.600	1.11
ATB 2009/B1	5,000	250,000.000	257,040.000	0.17
ATB SUB 2017 A	22,000	2,200,000.000	2,336,752.000	1.53
ATL 2013/1	10,000	200,000.000	207,552.000	0.14
ATL 2014/3	20,000	400,000.000	421,728.000	0.28
ATL 2015/1	10,000	600,000.000	617,704.000	0.41
ATTIJARI LEASING 2015-1/B	10,000	600,000.000	625,984.000	0.41
BH 2009	70,000	2,688,000.000	2,688,504.000	1.76
BH 2013/1	10,000	142,000.000	145,944.000	0.10
BNA 2009	10,000	333,000.000	343,576.000	0.23
BTE 2010	15,000	150,000.000	152,916.000	0.10
BTK 2009	50,000	1,998,546.154	2,113,426.154	1.39
CIL 2014/2	10,000	200,000.000	211,192.000	0.14
CIL 2015/1	15,000	300,000.000	310,032.000	0.20
CIL 2017/1	30,000	1,800,000.000	1,856,208.000	1.22
HL 2013/2B	10,000	400,000.000	419,784.000	0.28
HL 2014/1	10,000	400,000.000	404,296.000	0.27
STB 2008/1	50,000	2,800,000.000	2,937,000.000	1.93
STB 2008/2	2,200	87,028.500	90,754.420	0.06
STB 2010/1	10,000	100,000.000	105,208.000	0.07
UIB 2009/1B	40,000	1,332,000.000	1,358,912.000	0.89
UIB 2009/1C	30,000	1,500,000.000	1,532,232.000	1.01
UIB 2011/1A	30,000	600,000.000	614,592.000	0.40
AC1-B. Emprunts d'Etat		65,264,328.700	67,695,612.135	44.41
Bons du Trésor Assimilables		65,264,328.700	66,766,171.951	43.80
BTA 5.50% 02/2020	360	347,580.000	361,597.315	0.24
BTA 5.50% 10/2020	10,500	10,104,050.000	10,204,044.519	6.69
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	34,700	33,103,800.000	33,700,069.589	22.11
BTA 6,3% MARS 2026	4,800	4,295,520.000	4,491,707.178	2.95
BTA 6.90%-05/2022 (15 ANS)	16,611	17,413,378.700	18,008,753.350	11.81
Variation d'estimation des +/- valeurs du portefeuille BTA			929,440.184	0.61
AC1-C. Autres valeurs (Titres OPCVM)		7,433,376.780	7,574,993.988	4.97
FCP HELION MONEO	1,700	173,857.016	179,603.300	0.12
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	42,500	4,436,731.362	4,515,115.000	2.96
SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	22,361	2,822,788.402	2,880,275.688	1.89
Total portefeuille titres		99,236,416.134	102,689,536.297	67.36

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **1,291,554.199 Dinars** du 01.10.2019 au 31.12.2019, contre **2,024,808.396 Dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des obligations de société	453,942.240	2,017,748.980	582,772.160	2,329,865.120
Revenus des Emprunts d'Etat	837,611.959	4,007,401.806	1,442,036.236	5,947,920.976
Revenus des autres valeurs (Titres OPCVM)	0.000	277,487.782	0.000	196,603.300
TOTAL	1,291,554.199	6,302,638.568	2,024,808.396	8,474,389.396

AC2 Note sur les Placements monétaires et disponibilités :

AC2-A. Placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **49,454,906.613 Dinars**, représentant dans sa totalité des placements en Certificats de Dépôt, en Dépôt à Terme et en bons du trésor à court terme et se détaillant comme suit :

AC2-A-1 Certificats de dépôts :

Désignation	Emetteur	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% de l'Actif Net
Certificats de dépôts à moins d'un an	BIAT			20,458,875.606	20,480,722.861	13.43
CDP 10J-01/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	1,000,000.000	0.66
CDP 10J-02/01/2020	BIAT	9.05	3	1,496,990.898	1,499,698.409	0.98
CDP 10J-03/01/2020	BIAT	9.05	8	3,991,975.728	3,998,391.920	2.62
CDP 10J-04/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	999,397.122	0.66
CDP 10J-05/01/2020	BIAT	9.05	3	1,496,990.898	1,498,794.546	0.98
CDP 10J-06/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	998,995.707	0.66
CDP 10J-07/01/2020	BIAT	9.05	8	3,991,975.728	3,995,180.603	2.62
CDP 10J-08/01/2020	BIAT	9.05	9	4,490,972.694	4,493,676.128	2.95
CDP 10J-09/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	998,394.340	0.65
CDP 10J-10/01/2020	BIAT	9.05	2	997,993.932	998,194.086	0.65

AC2-A-2 Bons du trésor à court terme:

Désignation	Taux	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2019	% Actif net
BTC 52S-11/02/2020	7.680	30	27,838.266	29,359.553	0.02
BTC 52S-11/02/2020	7.670	970	914,105.257	952,101.176	0.62
BTC 52S-31/03/2020	8.14	2,776	2,562,221.084	2,688,952.278	1.76
BTC 52S-30/06/2020	8.40	1,000	921,517.432	951,885.922	0.62
Total		4,776	4,425,682.039	4,622,298.929	3.03

AC2-A-3 Dépôts à Terme:

Désignation	Taux	Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif Net
Dépôt à Terme		BIAT		24,000,000.000	24,351,884.823	15.97
DAT 92J-02/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,035,183.342	1.33
DAT 92J-03/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,052,195.069	2.00
DAT 94J-06/01/2020	8.82	BIAT	1	3,000,000.000	3,051,615.123	2.00
DAT 92J-08/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,032,863.562	1.33
DAT 93J-09/01/2020	8.82	BIAT	1	1,500,000.000	1,524,647.671	1.00
DAT 92J-10/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,032,090.302	1.33
DAT 95J-13/01/2020	8.82	BIAT	1	1,500,000.000	1,524,067.726	1.00
DAT 96J-15/01/2020	8.82	BIAT	1	1,000,000.000	1,015,851.836	0.67
DAT 94J-20/01/2020	8.82	BIAT	1	2,000,000.000	2,028,997.260	1.33
DAT 95J-21/01/2020	8.82	BIAT	1	1,000,000.000	1,014,498.630	0.67
DAT 92J-19/02/2020	8.81	BIAT	1	1,500,000.000	1,512,454.685	0.99
DAT 92J-21/02/2020	8.81	BIAT	1	2,000,000.000	2,015,833.863	1.32
DAT 94J-24/02/2020	8.81	BIAT	1	1,500,000.000	1,511,585.754	0.99

AC2-B Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019, à **397,177.783 Dinars** et représentant les avoirs en banque.

AC3- Notes sur les créances d'exploitation :

Les créances d'exploitation s'élèvent au 31.12.2019 à **47,058.411 Dinars** et représentent la retenue à la source sur les achats de bons du trésor assimilables (BTA).

PR 2 Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent du 01.10.2019 au 31.12.2019 à **994,161.038 Dinars**, contre **678,187.297 Dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Revenus des Bons du Trésor à CT	74,094.626	212,769.529	8,252.426	55,336.997
Revenus des Certificats de Dépôt	466,285.808	2,358,084.588	669,934.871	3,722,012.389
Revenus des autres placements (Dépôt à terme)	453,780.604	1,312,852.712	0.000	0.000
TOTAL	994,161.038	3,883,706.829	678,187.297	3,777,349.386

CH1 Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent du 01.10.2019 au 31.12.2019 à **206,078.943 Dinars** contre **279,243.891 Dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 au 31/12/2018
Rémunération du gestionnaire	82,431.576	366,577.166	111,697.555	519,835.432
Rémunération du dépositaire	41,215.791	183,288.599	55,848.781	259,917.733
Rémunération des distributeurs	82,431.576	366,577.166	111,697.555	519,835.432
Total	206,078.943	916,442.931	279,243.891	1,299,588.597

CH2 Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent du 01.10.2019 au 31.12.2019 à **56,065.629 Dinars**, contre **73,489.184 Dinars** du 01.10.2018 au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/10/2019 au 31/12/2019	Du 01/01/2019 Au 31/12/2019	Du 01/10/2018 au 31/12/2018	Du 01/01/2018 Au 31/12/2018
Redevance CMF	41,215.372	183,286.503	55,847.727	259,913.110
Impôts et Taxes	5,714.289	25,327.121	6,757.489	30,531.044
Rémunération CAC	6,976.084	26,950.165	6,939.468	27,531.585
Jetons de présence	1,512.296	5,999.870	1,512.296	5,999.870
Contribution sociale de solidarité	0.000	200.000	0.000	0.000
Publicité et Publications	533.040	3,259.513	2,250.412(*)	7,913.277(*)
Charges Diverses	114.548	913.736	181.792(*)	442.659(*)
Total	56,065.629	245,936.908	73,489.184	332,331.545

(*)Retraité pour le besoin de la comparaison

PA Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2019 à **138,442.302 Dinars**, contre **170,670.449 Dinars** au 31.12.2018 et s'analysent comme suit :

	PASSIF	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
PA1	Opérateurs créditeurs	68,127.257	88,824.439
PA 2	Autres créditeurs divers	70,315.045	81,846.010
	TOTAL	138,442.302	170,670.449

PA1 : Le solde du poste opérateurs créditeurs s'élève au 31.12.2019, à **68,127.257 Dinars** contre **88,824.439 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Opérateurs Créditeurs	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Gestionnaire	27,250.903	35,529.775
Dépositaire	13,625.451	17,764.889
Distributeurs	27,250.903	35,529.775
Total	68,127.257	88,824.439

PA2 : Les autres créditeurs divers s'élèvent au 31.12.2019, à **70,315.045 Dinars** contre **81,846.010 Dinars** au 31.12.2018 et se détaillant comme suit :

Autres créditeurs divers	Montant au 31/12/2019	Montant au 31/12/2018
Etat, impôts et taxes	11,828.506	15,835.255
Redevance CMF	13,625.309	17,764.547
Provision pour charges à payer	10,757.173	14,456.022
Rémunération CAC	27,195.917	27,366.352
Jetons de présence	5,999.448	5,999.578
Dividendes à payer des exercices antérieurs	908.692	424.256
Total	70,315.045	81,846.010

CP1 Note sur le capital :

Les mouvements sur le capital au 31.12.2019 se détaillent comme suit :

Capital au 01.01.2019 (en nominal)

- Montant : 194,672,400.000 Dinars
- Nombre de titres : 1,946,724
- Nombre d'actionnaires : 3,595
-

Souscriptions réalisées (en nominal)

- Montant : 283,443,000.000 Dinars
- Nombre de titres émis : 2,834,430

Rachats effectués (en nominal)

- Montant : 330,616,700.000 Dinars
- Nombre de titres rachetés : 3,306,167

Capital au 31.12.2019 : 145,026,489.657 Dinars

- Montant en nominal : 147,498,700.000 Dinars
- Sommes non distribuables (*) : -2,472,210.343 Dinars
- Nombres de titres : 1,474,987
- Nombre d'actionnaires : 3,003

(*) : Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2019 à **-2,472,210.343 Dinars** et se détaillent comme suit :

Sommes non distribuables des exercices antérieurs	-3,468,165.513
1- Résultat non distribuable de la période	174,535.006
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	2,882,024.459
+/- values réalisées sur cession de titres.	-2,707,489.453
2- Régularisation des sommes non distribuables	821,420.164
Aux émissions	-5,070,544.911
Aux rachats	5,891,965.075
Total sommes non distribuables	-2,472,210.343

CP2 Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat d'actions SICAV TRESOR et des sommes distribuables des exercices antérieurs.

Le solde de ce poste au 31.12.2019 se détaille ainsi :

- Résultat distribuable de la période	9,023,965.558
- Régularisation du résultat distribuable de la période	-1,601,577.613
- Sommes distribuables des exercices antérieurs	1,359.200
SOMMES DISTRIBUABLES	7,423,747.145

5. AUTRES INFORMATIONS :

<u>5-1 Données par action</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
• Revenus des placements	6.906	6.294
• Charges de gestion des placements	-0.621	-0.668
• Revenus net des placements	6.285	5.626
• Autres charges d'exploitation	-0.167	-0.171
• Résultat d'exploitation	6.118	5.455
• Régularisation du résultat d'exploitation	-1.086	-1.292
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	5.032	4.164
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	1.086	1.292
• Variation des +/- values potentielles/titres	1.954	-0.266
• Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	-1.836	0.131
• Frais de négociation de titres	0.000	-0.001
RESULTAT NET DE LA PERIODE	6.236	5.319

<u>5-2 Ratios de gestion des placements</u>	<u>31.12.2019</u>	<u>31.12.2018</u>
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0.500%	0.500%
Autres charges d'exploitation / actif net moyen	0.134%	0.128%
Résultat distribuable de la période / actif net moyen	4.923%	4.086%
Actif net moyen	183,285,978.902	259,912,379.196

5-3 Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

5.3.1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de la SICAV TRESOR est confiée à la BIAT ASSET MANAGEMENT et ce, à compter du 1er avril 2003. Celle-ci est, notamment, chargée de :

- La gestion du portefeuille de SICAV TRESOR ;
- La gestion comptable de SICAV TRESOR ;
- La préparation et le lancement d'actions promotionnelles

En contrepartie de ses prestations la BIAT ASSET MANAGEMENT perçoit une rémunération de 0,15 % TTC l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la hausse la commission de gestion, payée par SICAV TRESOR en faveur de la BIAT ASSET MANAGEMENT, en la portant de 0,15% TTC à 0,20% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.2 Rémunération du dépositaire

La BIAT assure les fonctions de dépositaire pour la SICAV TRESOR. Elle est chargée, à ce titre :

- de conserver les titres et les fonds de la SICAV TRESOR ;
- d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants ainsi que l'encaissement des divers revenus de portefeuille géré ;
- de la mise en paiement des dividendes ;
- du contrôle de la régularité des décisions d'investissements de l'établissement de la valeur liquidative ainsi que le respect des règles relatives aux ratios d'emploi et au montant de l'actif minimum de la SICAV

En contrepartie de ses services, la BIAT perçoit une rémunération de 0,15% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien et réglée mensuellement à terme échu.

Le Conseil d'Administration de SICAV TRESOR, réuni en date du 29 juin 2015, a décidé de modifier à la baisse la commission de dépôt, payée par la SICAV en faveur de la BIAT, en la ramenant de 0,15% TTC à 0,10% TTC de l'actif net l'an.

Cette modification est entrée en vigueur depuis le 1er janvier 2016.

5.3.3 Rémunération des distributeurs

La BIAT, la BIAT ASSET MANAGEMENT et la BIATCAPITAL perçoivent une commission de distribution de 0,20% TTC l'an prélevée sur l'actif net de SICAV TRESOR et partagée entre elles au prorata de leurs distributions. Cette rémunération, prélevée quotidiennement, est réglée mensuellement à terme échu.

5.4 Prise en charge par la SICAV des dépenses de publicité et de promotion et d'autres frais :

Les dépenses publicitaires et de promotion de la SICAV ainsi que tous frais justifiables revenant au CMF, à la BVMT, à Tunisie Clearing ou définis par une loi, un décret ou un arrêté sont supportées par la SICAV et ce depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS

FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de « UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 31 Décembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 54 742 426 dinars et un résultat net bénéficiaire de la période de 670 642 dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société «UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV » au 31 Décembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur l'observation sur les points suivants :

- ✓ La note 2.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les emplois en valeurs mobilières représentent 80,03% de l'actif total au 31 Décembre 2019 dépassant ainsi le plafond de 80% prévu par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001 et l'article 11 du règlement de CMF relatif aux OPCVM.
- ✓ Contrairement aux dispositions de l'article 109 du règlement du Conseil du Marché Financier et notamment son point 11, l'Union Financière Salammo Sicav a acquis auprès de l'Union Financière Hannibal Sicav (OPCVM faisant partie du même groupe que le gestionnaire) des obligations pour un montant global de 127 400 dinars. Ces opérations ont été passées par la bourse.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 28 janvier 2020

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Note	31/12/2019	31/12/2018
<u>ACTIFS</u>			
AC 1	Portefeuille-titres	43 810 784,190	52 409 210,455
	a- Obligations et valeurs assimilées	42 622 581,190	49 315 460,455
	b- Titres OPCVM	1 188 203,000	3 093 750,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	10 931 057,560	14 132 201,178
	a- Placements monétaires	3 988 601,386	1 834 619,816
	b- Disponibilités	6 942 456,174	12 297 581,362
AC3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	583,869	0,000
TOTAL ACTIF		54 742 425,619	66 541 411,633
<u>PASSIF</u>		<u>180 264,412</u>	<u>199 704,174</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	125 900,093	164 375,846
PA 2	Autres créditeurs divers	54 364,319	35 328,328
<u>ACTIF NET</u>		<u>54 562 161,207</u>	<u>66 341 707,459</u>
CP 1	<u>Capital</u>	52 126 353,756	63 553 101,050
CP 2	<u>Sommes capitalisables</u>	<u>2 435 807,451</u>	<u>2 788 606,409</u>
	a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
	b- Sommes capitalisables de l'exercice	2 435 807,451	2 788 606,409
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		54 742 425,619	66 541 411,633

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
PR 1 <u>Revenus du portefeuille-titres</u>	3.1	<u>619 488,008</u>	<u>2 568 505,212</u>	<u>720 372,935</u>	<u>2 905 904,758</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		619 488,008	2 568 505,212	720 372,935	2 905 904,758
PR 2 <u>Revenus des placements monétaires</u>	3.2	<u>173 941,830</u>	<u>925 263,143</u>	<u>315 121,138</u>	<u>979 576,259</u>
<u>Total des revenus des placements</u>		<u>793 429,838</u>	<u>3 493 768,355</u>	<u>1 035 494,073</u>	<u>3 885 481,017</u>
CH 1 <u>Charges de gestion des placements</u>	3.9	<u>-125 900,095</u>	<u>-559 279,955</u>	<u>-164 375,847</u>	<u>-653 856,459</u>
<u>Revenu net des placements</u>		<u>667 529,743</u>	<u>2 934 488,400</u>	<u>871 118,226</u>	<u>3 231 624,558</u>
CH 2 <u>Autres charges</u>	3.10	<u>-22 169,911</u>	<u>-94 599,491</u>	<u>-26 512,063</u>	<u>-105 374,068</u>
<u>Résultat d'exploitation</u>		<u>645 359,832</u>	<u>2 839 888,909</u>	<u>844 606,163</u>	<u>3 126 250,490</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>-178 853,353</u>	<u>-404 081,458</u>	<u>-403 960,525</u>	<u>-337 644,081</u>
<u>Sommes capitalisables de la période</u>		<u>466 506,479</u>	<u>2 435 807,451</u>	<u>440 645,638</u>	<u>2 788 606,409</u>
PR 4 <u>Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		<u>178 853,353</u>	<u>404 081,458</u>	<u>403 960,525</u>	<u>337 644,081</u>
<u>Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres</u>		<u>10 880,824</u>	<u>78 132,104</u>	<u>-28 297,199</u>	<u>74 954,589</u>
<u>Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres</u>		<u>14 719,896</u>	<u>70 926,896</u>	<u>57 202,857</u>	<u>118 436,531</u>
<u>Frais de négociation de titres</u>		<u>-318,352</u>	<u>-3 045,185</u>	<u>0,000</u>	<u>-22 178,980</u>
<u>Résultat net de la période</u>		<u>670 642,200</u>	<u>2 985 902,724</u>	<u>873 511,821</u>	<u>3 297 462,630</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 31/12/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>670 642,200</u>	<u>2 985 902,724</u>	<u>873 511,821</u>	<u>3 297 462,630</u>
a- Résultat d'exploitation	645 359,832	2 839 888,909	844 606,163	3 126 250,490
b-Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	10 880,824	78 132,104	-28 297,199	74 954,589
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	14 719,896	70 926,896	57 202,857	118 436,531
d- Frais de négociation de titres	-318,352	-3 045,185	0,000	-22 178,980
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-4 926 485,763</u>	<u>-14 765 448,976</u>	<u>-10 701 605,891</u>	<u>-5 706 235,374</u>
a- Souscriptions	13 805 365,789	50 641 278,355	11 728 944,654	59 466 283,852
- Capital	12 795 800,000	47 667 200,000	11 399 800,000	58 903 400,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	1 009 565,789	2 974 078,355	329 144,654	562 883,852
b- Rachats	18 731 851,552	65 406 727,331	22 430 550,545	65 172 519,226
- Capital	17 368 700,000	61 507 400,000	21 776 800,000	64 306 800,000
- Régularisation des sommes non capitalisables	0,000	0,000	0,000	0,000
- Régularisation des sommes capitalisables	1 363 151,552	3 899 327,331	653 750,545	865 719,226
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>-4 255 843,563</u>	<u>-11 779 546,252</u>	<u>-9 828 094,070</u>	<u>-2 408 772,744</u>
<u>AN4- Actif Net</u>				
a- En début de période	58 818 004,770	66 341 707,459	76 169 801,529	68 750 480,203
b- En fin de période	54 562 161,207	54 562 161,207	66 341 707,459	66 341 707,459
<u>AN5- Nombre d'actions</u>				
a- En début de période	547 645	640 318	744 088	694 352
b- En fin de période	501 916	501 916	640 318	640 318
VALEUR LIQUIDATIVE	108,707	108,707	103,607	103,607
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	4,82%	4,92%	4,81%	4,64%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 31-12-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV est une SICAV, créée en 1998 sous la forme de SICAV MIXTE de type distribution, puis devenue SICAV OBLIGATAIRE de type capitalisation depuis le 1er janvier 2016.

UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

2.2- Evaluation des placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;

- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

Les placements en titres OPCVM sont évalués en dates d'arrêtés à leurs valeurs liquidatives.

La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Les placements monétaires sont constitués de comptes à terme, de certificats de dépôts, de BTCT et de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non capitalisables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETATDE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 31-12-2019d'obligations et valeurs assimilées et de titres d'OPCVM. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

LIBELLE		31/12/2019	31/12/2018
Emprunts d'Etat	(1)	24 041 682,209	23 963 252,932
Obligations des Sociétés	(2)	18 580 898,981	25 352 207,523
Titres d'OPCVM	(3)	1 188 203,000	3 093 750,000
Total		43 810 784,190	52 409 210,455

(1) Emprunts d'Etat :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
Emprunts d'Etat		23 186 652,000	24 041 682,209	43,92%
BTA 03-2026	2 000	1 830 400,000	1 970 137,578	3,60%
BTA-04-2028	9 000	8 678 800,000	9 117 666,181	16,66%
BTA082022	50	47 700,000	49 952,878	0,09%
BTA-10-2026	13 000	12 629 752,000	12 903 925,572	23,57%

(2) Obligations des sociétés :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
Obligations des Sociétés		17 848 359,000	18 580 898,981	33,94%
AIL 2015-1	15 000	300 000,000	307 424,262	0,56%
ATT- LEASING 2018-1-T+2.3%	20 000	1 600 000,000	1 669 869,814	3,05%
ATT- LEASING 2017-1-7.75%	15 000	900 000,000	901 524,590	1,65%
ATTIJARI BANK SUB 2015	30 000	600 000,000	606 114,098	1,11%
ATTIJARI BANK SUB 2017 T 7,4%	20 000	1 200 000,000	1 241 731,147	2,27%
ATTIJARI LEASING 2015-1 -7.6%	500	10 000,000	10 421,946	0,02%
ATTIJARI LEASING 2015-2 -7.7%	28 800	574 949,000	575 627,610	1,05%
BNASUB09	1 700	56 610,000	58 407,413	0,11%
BTE 2016-A 7.4%	10 000	600 000,000	633 184,438	1,16%
CIL 2016-1- 7.5%	20 000	800 000,000	830 163,934	1,52%
CIL 2017-2 - 7.95%	5 000	400 000,000	420 296,394	0,77%
CIL 2018-1 - 10.6%	5 000	500 000,000	540 541,369	0,99%
CIL2015-1 T 7.65%	300	6 000,000	6 200,656	0,01%
CIL2015-2 T 7.65%	10 000	200 000,000	202 106,886	0,37%
HL 2015-2 A7.65%	19 660	786 400,000	823 087,494	1,50%
HL 2016-1 7.65%	5 000	200 000,000	206 253,770	0,38%
HL 2016-2 7.65%	10 000	400 000,000	402 274,098	0,73%
HL 2017-3 8%	20 000	1 600 000,000	1 695 386,302	3,10%
HL 2018-1 8.3%	15 000	1 200 000,000	1 247 459,672	2,28%
TLS2015-2	20 000	800 000,000	839 737,705	1,53%
TLS2016-1	15 000	600 000,000	626 655,738	1,14%
TLS2017-2- 7.95%	15 000	1 200 000,000	1 268 374,356	2,32%
TLS2018 7.95%	16 000	1 278 400,000	1 331 559,868	2,43%
UBCI 2013	21 200	424 000,000	437 549,465	0,80%
UIB SUB 2016 - A 7.4%	20 000	1 200 000,000	1 270 066,850	2,32%
UIB SUB 2015	10 600	212 000,000	218 755,270	0,40%
UNIFACTOR 2015-A 7.45%	5 000	200 000,000	210 123,836	0,38%

(3) TITRES OPCVM :

LIBELLE	Nombre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
Titres OPCVM		1 187 447,296	1 188 203,000	2,17%
Union Financière ALYSSA SICAV	11 500	1 187 447,296	1 188 203,000	2,17%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des obligations et valeurs assimilées	619 488,008	2 568 505,212	720 372,935	2 905 904,758
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	309 121,262	1 237 050,477	328 233,646	1 363 270,587
Revenus des obligations privées	310 366,746	1 331 454,735	392 139,289	1 542 634,171
TOTAL	619 488,008	2 568 505,212	720 372,935	2 905 904,758

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 31/12/2019 à 10 931 057,560 DT et s'analyse comme suit :

		31/12/2019	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	(1)	3 988 601,386	1 834 619,816	7,29%
Disponibilités	(2)	6 942 456,174	12 297 581,362	12,68%
Total		10 931 057,560	14 132 201,178	19,97%

(1) Placements monétaires :**a) Certificats de dépôt :**

Emetteur	Taux de Rémunération	Durée	Date d'Acquisition	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
UBCI	7,80%	20 jours	26/12/2019	996 548,291	997 580,673	1,82%
UBCI	7,80%	20 jours	27/12/2019	996 548,291	997 408,423	1,82%
UBCI	7,80%	20 jours	30/12/2019	996 548,291	996 892,121	1,82%
UBCI	7,80%	20 jours	31/12/2019	996 548,291	996 720,169	1,82%
Total placement certificats de dépôt				3 986 193,164	3 988 601,386	7,29%

(2) Disponibilités :

Libellé	31/12/2019	31/12/2018
Dépôts à terme	2 000 000,000	5 000 000,000
Intérêts courus/ DAT (POT)	32 641,752	57 633,315
Intérêts courus/DAV (POT)	95 172,070	91 237,848
Avoirs en banque	4 814 642,352	7 148 710,199
Total	6 942 456,174	12 297 581,362

a) **Dépôts a terme :**

Banque	Taux de Rémunération	Durée	Date de souscription	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2019	% de l'Actif
UBCI	8,32%	90 jours	03/10/2019	1 000 000,000	1 016 412,054	1,86%
UBCI	8,32%	90 jours	04/10/2019	1 000 000,000	1 016 229,698	1,86%
Total placement Dépôts à terme				2 000 000,000	2 032 641,752	3,71%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	4 656,033	9 979,416	34 394,674
Intérêts des certificats de dépôts	31 820,099	229 154,622	59 123,802	230 642,566
Intérêts des dépôts à terme	142 121,731	691 452,488	246 017,920	714 539,019
TOTAL	173 941,830	925 263,143	315 121,138	979 576,259

3.3 –Créances d'exploitations :

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
AC 3	Créances d'exploitations	0,000	0,000
	Intérêts à recevoir	1 875,288	1 875,288
	Obligations amorties BATAM	80 000,000	80 000,000
	DE sur obligations amorties BATAM	-81 875,288	-81 875,288

3.4 –Autres actifs:

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
AC 4	Autres Actifs	583,869	0,000
	RS sur Obligations	583,869	0,000

3.5 –Opérateurs créditeurs:

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	125 900,093	164 375,846
	Frais de gestionnaire	55 955,596	73 055,930
	Frais de dépositaire	13 988,902	18 263,986
	Frais des distributeurs	55 955,595	73 055,930

3.6 – Autres créditeurs divers:

	Libellé	31/12/2019	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	54 364,319	35 328,328
	Etat, retenue à la source	34 523,146	14 153,998
	Redevance CMF	4 677,604	5 850,332
	Charges à payer sur l'exercice	15 163,569	15 323,998

3.7 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	64 031 800
* Nombre de titres	640 318
* Nombre d'actionnaires	400
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	47 667 200
* Nombre de titres émis	476 672
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	61 507 400
* Nombre de titres rachetés	615 074
<u>Capital au 31/12/2019</u>	
* Montant en nominal	50 191 600
* Nombre de titres	501 916
* Nombre d'actionnaires	380

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 31/12/2019 s'élève à -11 779 546,252 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV au 31/12/2019 est de 501 916 contre 640 318 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>63 553 101,050</u>	<u>63 553 101,050</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>47 667 200,000</u>	<u>47 667 200,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-61 507 400,000</u>	<u>-61 507 400,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>2 413 452,706</u>	<u>4 849 260,157</u>
- Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	78 132,104	78 132,104
- Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	70 926,896	70 926,896
- Frais de négociation de titres	-3 045,185	-3 045,185
- Régularisation des sommes capitalisables	1 209 570,398	1 209 570,398
- Résultat de l'exercice antérieur	2 788 606,409	2 788 606,409
- Régularisation de résultat de l'exercice antérieur	-1 730 737,916	-1 730 737,916
- Sommes capitalisables		2 435 807,451
<u>Montant fin de période au 31/12/2019</u>	<u>52 126 353,756</u>	<u>54 562 161,207</u>

3.8 Sommes capitalisables :

Les sommes capitalisables au 31/12/2019 s'élèvent à 2 435 807,451 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2019	31/12/2018
Sommes capitalisables des exercices antérieurs	0,000	0,000
Résultat d'exploitation	2 839 888,909	3 126 250,490
Régularisation du résultat d'exploitation	-404 081,458	-337 644,081
Total	2 435 807,451	2 788 606,409

3.9 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 1 Charges de gestion des placements	125 900,095	559 279,955	164 375,847	653 856,459
Rémunération du gestionnaire	55 955,596	248 568,862	73 055,930	290 602,868
Rémunération du dépositaire	13 988,903	62 142,231	18 263,987	72 650,723
Rémunération des distributeurs	55 955,596	248 568,862	73 055,930	290 602,868

3.10 Autres charges :

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
CH 2 Autres charges	22 169,911	94 599,491	26 512,063	105 374,068
Redevance CMF	13 988,903	62 142,231	18 263,987	72 650,723
Abonnement des charges budgétisées	8 181,008	32 457,260	8 248,076	32 723,345

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

Libellé	Période du 01.10.19 au 31.12.19	Période du 01.01.19 au 31.12.19	Période du 01.10.18 au 31.12.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	8 181,008	32 457,260	8 248,076	32 723,345
Taxes	2 001,068	7 939,021	1 885,389	7 480,077
Frais bancaires	30,531	121,129	24,218	96,082
Publication BO CMF	303,525	1 204,200	303,348	1 203,500
Honoraires CAC	1 709,284	6 781,400	1 709,310	6 781,500
Frais AGO et publications	1 111,960	4 411,582	1 301,117	5 162,039
Jetons de Présence	3 024,657	12 000,000	3 024,658	12 000,000
Autres (*)	-0,018	-0,072	0,037	0,147

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATION GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle SALAMMBO SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

L'UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par l'UBCI BOURSE : la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des états financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,4% T.T.C de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépositaire aux termes de laquelle l'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV confie à l'UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de SALAMMBO SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles SALAMMBO SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,4% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.